

Accessible ou consultable ?

Gaston Bernier

Volume 45, Number 1, January–March 1999

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1032777ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1032777ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bernier, G. (1999). Accessible ou consultable ? *Documentation et bibliothèques*, 45(1), 37–37. <https://doi.org/10.7202/1032777ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1999

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Accessible ou consultable ?

Le monde de la documentation est marqué depuis fort longtemps du syndrome de l'accessibilité, mais une poussée de fièvre récente est révélée par la multiplication du mot « accessible ».

On trouvera des exemples facilement dans les publications professionnelles, dans les documents administratifs et dans les messages publicitaires. En voici quelques-uns tirés d'un bulletin électronique récent: « *produits et services nouveaux rendus accessibles à la Bibliothèque* », « *on peut accéder à la liste des banques de données accessibles ... en entrant comme descripteur...* », « *plus de 600 (titres) sont accessibles en texte intégral* », « *la liste... est accessible en tout temps* ». Des documents inédits contiennent également la même expression: « *Pour l'heure, (les archives) ne sont pas accessibles en cliquant sur un lien hypertexte...* ». Une bibliothèque publique diffuse le message suivant: « *Consultez le catalogue de la Bibliothèque... maintenant accessible via le réseau Internet...* ». On aura peut-être lu également cet entrefilet, dans un tout autre domaine: « *Le Combivir accessible au Canada: Santé Canada vient d'accepter la distribution... d'un nouveau médicament... accessible aux États-Unis depuis plusieurs mois* » (*Le Devoir*, 7 décembre 1998, A-2). Il y a dix ans, on avait déjà employé le mot dans l'administration française: « *Iconos: répertoire des collections photographiques... accessible sur le serveur...* » (*DF Actualités*, octobre 1988, p. 2 de couverture) et on le trouvait récemment dans *Le Monde diplomatique* (janvier 1999, p. 22).

Le verbe « accéder » et ses dérivés (accès, accessible, accessibilité) sont également très populaires en anglais. Un bulletin de nouvelles, daté de juillet 1998, destiné aux abonnés d'une bibliothèque parlementaire de langue anglaise répétait les expressions huit fois en trois pages bien aérées.

Essentiellement, l'adjectif « accessible » signifie trois choses, si l'on se fonde sur *Le Petit Robert*: « *où l'on peut accéder, arriver, entrer* »; « *personne que l'on peut approcher, voir, rencontrer* »; « *ouvert, sensible à* ». Le dictionnaire donne des exemples: « *Parc accessible aux visiteurs* »; « *Ce lieu n'est accessible que par avion* ». On peut ignorer les deux

derniers sens, lesquels sont étrangers à l'utilisation du mot dans le contexte de l'informatique documentaire. Comme on peut le voir, on peut utiliser le mot, mais encore faut-il résister à la mode et ne pas oublier les synonymes ou les quasi-synonymes qui pourraient avantageusement le remplacer, tout en étant plus clairs et plus précis.

Les lexiques et dictionnaires de traduction proposent un certain nombre de solutions de rechange ou d'équivalents. On peut rendre l'« accessible » anglais par le calque français lui-même, par « à la portée de », par « ouvert à », par « que l'on peut consulter » (*Vocabulaire général / Bureau de la traduction* 1972). Ailleurs, on propose « consultabilité » comme équivalent de « accessibility » (*Glossary: records management = Lexique...* 1983. Ottawa: Secretary of state).

Il semble donc que l'on peut faire usage des mots de la chaîne « accéder, accès, accessible et accessibilité ». Mais il y a des précautions à prendre: voir si d'autres mots ne seraient pas mieux adaptés « consultable », par exemple; ne pas multiplier les détails autour du mot; surtout, respecter les pratiques et usages propres à la langue française. Une note liminaire du *Trésor de la langue française* (1971) à l'article « Accessible » est à garder en mémoire, car elle explique le contexte général: « *En parlant d'une chose ou d'une pers. dont l'approche pourrait poser problème* ». Pour mesurer la résistance ou la réaction des lecteurs, on pourrait écrire: « le rapport est accessible », « l'émission est accessible au 88,1 »; « les céréales Croc sont accessibles à l'épicerie du coin ». Peut-être vaudrait-il mieux, et cela semble possible, préciser davantage et dire ou écrire: « le rapport est consultable ou distribué »; « l'émission est diffusée »; « les céréales Croc sont vendues ». De fait, les obstacles devraient être peu nombreux. Exactement, comme cela devient la règle ou la pratique quotidienne en informatique documentaire.

Si l'on revient aux expressions exhumées au départ, on pourrait très bien dire « services offerts », « consulter la liste des banques en se servant du descripteur... », « la liste est consultable en tout temps », « Consultez le catalogue... sur le réseau

Internet ». Et pour ne pas céder au purisme, on pourrait conserver dans sa forme la phrase: « Pour l'heure, les archives ne sont pas accessibles par l'intermédiaire de liens hypertextes ». Mais, encore là, il serait plus simple de dire: « ... sont inaccessibles par l'intermédiaire... ».

La popularité soudaine du syntagme « accessible » relève du phénomène qui a joué, et qui joue peut-être encore, en faveur de « disponible ». Ce dernier mot pouvait signifier « en vente », « distribué à titre gracieux », « consultable », « mis en communication ». Idem pour le mot « événement »: on l'utilise à toutes les sauces et on lui fait signifier des réalités aussi éloignées que les « catastrophes » et les simples activités. Ces deux derniers mot prennent, on en conviendra, des sens très larges et ils permettent l'économie d'autres mots de portée plus limitée et plus précise. Mais en même temps, si le monopole prend forme d'un mascaret, un danger d'appauvrissement linguistique se profilera à l'horizon.

Gaston Bernier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec